

**Séance publique du 18 octobre 2004**

**Délibération n° 2004-2176**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 - Programme d'actions 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La nouvelle convention-cadre triennale relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Saint Fons pour les années 2004, 2005 et 2006, portera sur l'ensemble du territoire contrat de ville, intégrant donc outre le quartier de l'Arsenal, celui de Maisons Bleues-Grandes Terres-Parmentier Buissons.

Les actions déclinées en 2004 dans le cadre de la GSUP dans ces quartiers répondent principalement aux objectifs suivants :

- la recherche de solutions adaptées pour assurer la tranquillité et la sécurité des personnes,
- la professionnalisation des acteurs et le renforcement des liens entre les partenaires de proximité,
- l'insertion sociale en fonction des actions, en faisant appel autant que possible aux entreprises d'insertion,
- l'harmonisation des interventions des acteurs du quartier et la mutualisation dès que possible des moyens,
- le renforcement de l'entretien, de la maintenance et de la vigilance sur la réactivité des interventions,
- le renforcement de la sécurisation des espaces communs,
- la redéfinition et la clarification des domanialités,
- l'implication des habitants dans la gestion sociale et urbaine de proximité.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2004 est estimé à 628 382 € TTC avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 42 887 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2000-5604 et n° 2000-7215 respectivement en date des 10 juillet et 25 septembre 2000 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la convention-cadre triennale relative à la gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Saint Fons pour le quartier de l'Arsenal au cours des années 2004, 2005 et 2006,

b) - le programme pour l'année 2004 tel que présenté en annexe ainsi que le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à hauteur de 42 887 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre 2004-2006,

b) - les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - comptes 657 370, 657 480, 657 340, 657 540 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,